

**Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" (Emploi,
politique sociale et santé)
Jeudi 7 et vendredi 8 décembre 2017 à Bruxelles**

Jeudi 7 décembre: Session "Emploi et politique sociale"

Le Conseil débutera à 10 h 00 et sera présidé par M. Jevgeni Ossinovski, ministre estonien de la santé et du travail, et Mme Kaia Iva, ministre estonienne de la protection sociale. La plus grande partie de la session sera publique et pourra être suivie par transmission vidéo à l'adresse <http://video.consilium.europa.eu/>.

Le Conseil s'efforcera d'arrêter une orientation générale sur la directive relative à l'**accessibilité des produits et des services**.

Il devrait parvenir à un accord sur une orientation générale partielle concernant le règlement portant sur la **coordination des systèmes de sécurité sociale**. L'accord partiel porte sur les chapitres relatifs aux prestations pour soins de longue durée et aux prestations familiales.

Le Conseil devrait parvenir à un accord politique sur une directive sur la **convention du travail maritime** protégeant les conditions de travail des gens de mer.

Il fera le point sur les progrès réalisés concernant la directive sur l'**égalité de traitement** et la directive sur l'**équilibre entre vie professionnelle et vie privée**.

Les ministres procéderont à un échange de vues sur le **Semestre européen 2018**, à la suite de la présentation par la Commission du paquet économique en novembre.

Le Conseil devrait adopter des conclusions intitulées:

- L'avenir du travail (Making it e-Easy);
- L'amélioration du soutien et des soins de proximité pour une vie autonome;
- Des mesures renforcées en vue de réduire la ségrégation sexuelle horizontale dans les domaines de l'éducation et de l'emploi.

Au cours du déjeuner, les ministres tiendront un débat sur le thème "Encourager la transition numérique tout en préservant la protection sociale".

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 18 h 00).

Vendredi 8 décembre: Session consacrée à la santé

Le Conseil débutera à 10 h 00 et sera présidé par M. Jevgeni Ossinovski, ministre estonien de la santé et du travail.

Les ministres de la santé procéderont à un échange de vues sur la **politique** de l'UE **dans le domaine pharmaceutique**, en mettant l'accent sur les perspectives d'avenir.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la **santé dans la société numérique** et sur les **aspects transfrontières de la politique en matière d'alcool**.
La plus grande partie de la session sera publique et pourra être suivie par transmission vidéo à l'adresse <http://video.consilium.europa.eu/>.

Une conférence de presse aura lieu vers 14 h 00.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv.

* * *

Emploi et politique sociale

Accessibilité des biens et des services

Le Conseil s'efforcera d'arrêter une orientation générale sur la directive relative à l'accessibilité des produits et des services ([15096/17](#)).

Cette directive vise à rendre certains produits et services plus accessibles aux personnes présentant un handicap au sein de l'UE en supprimant les obstacles au marché intérieur.

Son champ d'application couvre, par exemple, les produits et services accessibles aux personnes handicapées ou présentant des limitations fonctionnelles, les dispositifs électroniques, les sites web, les services de médias audiovisuels, différents services en matière de transport (les distributeurs de titres de transport et les informations aux voyageurs, par exemple) et les services bancaires (les sites web et les services bancaires sur appareils mobiles, par exemple).

La présidence à chercher à établir un équilibre entre les éléments suivants:

- suivre aussi précisément que possible le **nouveau cadre législatif** (NCL) en ce qui concerne les produits, de manière à ce que les opérateurs économiques des produits ainsi que les autorités de surveillance du marché puissent suivre l'approche du NCL;
- en ce qui concerne les **services**, la présidence a suivi la proposition de la Commission qui s'inspire du NCL, mais en prévoyant une certaine flexibilité pour l'organisation du système de surveillance du marché des services;
- conserver les **exigences d'accessibilité** pour les produits et les services au **niveau fonctionnel** (annexe I). Une nouvelle annexe I *bis* fournit des exemples clairs de la manière dont les exigences d'accessibilité prévues à l'annexe I pourraient être satisfaites ou du type de résultat attendu;
- l'article 12 relatif à la **modification fondamentale et à la charge disproportionnée** a été modifié conformément aux souhaits des délégations afin de clarifier la procédure et de fournir des orientations claires aux opérateurs économiques et aux autorités de surveillance du marché. Une nouvelle annexe IV comprenant des critères d'évaluation de la charge disproportionnée a été ajoutée au texte;

- les **microentreprises prestataires de services**, qui sont souvent de nouvelles entreprises disposant de peu de moyens, sont intégralement exemptées des exigences prévues par l'acte législatif européen sur l'accessibilité;
- le texte a été remanié afin d'en améliorer **la clarté juridique** (par exemple en séparant les parties de la directive consacrées aux produits, aux services ou à l'ensemble de ces deux questions).

La proposition vise également à aider les États membres à mettre en œuvre la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Ladite convention contient notamment l'obligation de rendre les biens et services plus accessibles.

La plupart des États membres de l'UE ont déjà ratifié la convention et ils doivent à présent prendre des mesures pour la mettre en œuvre. Si chaque État membre procédait à cette mise en œuvre séparément, il en résulterait des législations divergentes. Cela fragmenterait le marché intérieur et engendrerait des coûts supplémentaires.

Le **Parlement européen** a voté ses amendements en septembre et est donc prêt à entamer des négociations en première lecture dès que le Conseil aura arrêté sa position.

[Proposition de la Commission](#)

Coordination des systèmes de sécurité sociale

Le Conseil devrait parvenir à une orientation générale partielle concernant la révision du règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la **coordination des systèmes de sécurité sociale** et son règlement d'application (CE) n° 987/2009 ([14958/17](#))

L'objectif général du règlement proposé est de poursuivre la modernisation des règles de l'UE en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale en les rendant plus claires et plus justes et aisément applicables, ce qui facilitera la libre circulation des personnes au sein de l'UE.

En particulier, la proposition est axée sur cinq domaines:

- les prestations de chômage
- les prestations pour soins de longue durée
- l'accès des citoyens mobiles économiquement non actifs à certaines prestations sociales (égalité de traitement)
- les prestations familiales, et
- la législation applicable aux travailleurs détachés ou envoyés et aux personnes travaillant dans deux États membres ou plus

La présidence estonienne a considérablement progressé sur deux autres chapitres, à savoir sur les dispositions relatives aux **prestations pour soins de longue durée** et aux **prestations familiales** qui concernent cet accord partiel.

Le règlement consacre un chapitre distinct à cette nouvelle catégorie de prestations, ce secteur des services à long terme étant en plein essor du fait du vieillissement de la population.

Dans de nombreux États membres, les prestations familiales sont accordées à des parents qui travaillent et qui, pendant un certain temps, perdent leur revenu parce qu'ils se consacrent à l'éducation de leur enfant. Le règlement reconnaît ces prestations comme un droit individuel.

Convention du travail maritime 2006

Le Conseil devrait parvenir à un accord politique sur une directive relative à la **convention du travail maritime** (MLC) qui améliore les conditions de travail des gens de mer ([14150/1/17 REV 1](#)).

Cette directive met en œuvre l'accord apportant des amendements à la MLC, qui a été négocié et approuvé entre les partenaires sociaux au niveau de l'UE dans le secteur maritime.

Elle renforce la protection des gens de mer, étant donné que nombre d'entre eux à bord de navires se trouvent aujourd'hui abandonnés sans percevoir de salaire, souvent pendant plusieurs mois, et sans bénéficier d'un approvisionnement régulier en nourriture, en soins médicaux ou de la possibilité de rentrer chez eux.

Les procédures d'indemnisation sont également plus faciles et plus efficaces; une obligation de détenir les preuves documentaires relatives au dispositif de garantie financière à bord des navires a également été prévue.

La Commission a présenté la proposition en juillet 2017 afin d'actualiser la directive 2009/13/CE sur la base des amendements apportés en 2014 à la MLC et de garantir l'application effective de ces amendements par l'application de la directive d'exécution relative aux responsabilités de l'État du pavillon (directive 2013/54/UE).

Équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

Le Conseil prendra note des progrès réalisés en ce qui concerne la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ([14280/17](#)).

L'objectif général de la proposition est d'améliorer l'accès aux modalités permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, telles que les congés et les formules souples de travail, ainsi que d'augmenter le recours des hommes aux congés familiaux, contribuant ainsi à accroître la participation des femmes au marché du travail.

En particulier, la proposition actualiserait la norme minimale applicable i) au congé parental et introduirait de nouvelles normes minimales pour ii) le congé de paternité et iii) le congé d'aidant.

Durant la présidence estonienne, le groupe de travail du Conseil chargé des questions sociales a examiné ce dossier au cours de plusieurs réunions en se concentrant sur les questions les plus controversées, à savoir le congé de paternité, le congé d'aidant et le congé parental, ainsi que sur l'article relatif à la rémunération. En dépit des progrès considérables qui ont été réalisés, l'idée de fixer dans la directive le niveau minimal des revenus adéquats et de l'aligner sur celui de la prestation de maladie (article 8) est une question essentielle pour de nombreux États membres qui n'a pu être résolue.

Il est nécessaire de poursuivre les débats sur les questions suivantes:

- Congé de paternité: Quel niveau d'indemnisation devrait servir de référence pour le congé de paternité? Les États membres devraient-ils avoir la possibilité de fixer un plafond pour l'indemnisation à verser au cours du congé de paternité? Si oui, dans quelle mesure?
- Congé d'aidant: Quel devrait être le champ d'application du congé d'aidant? Quel devrait être le niveau d'indemnisation?
- Congé parental: Quel devrait être l'âge de référence de l'enfant aux fins de l'octroi d'un congé parental? Combien de mois devraient être non transférables? Quel devrait être le niveau d'indemnisation du congé parental? Les États membres devraient-ils avoir la possibilité de fixer un plafond pour l'indemnisation à verser au cours du congé parental? Si oui, dans quelle mesure?

Égalité de traitement

Le Conseil fera le point sur les progrès réalisés concernant la directive sur l'égalité de traitement (doc. [14867/17](#)). Le projet de directive met en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle.

Au cours de la présidence estonienne, les discussions au sein du groupe de travail compétent ont été axées, en particulier, sur les principales questions suivantes:

- **discrimination multiple**: La présidence a cherché à préciser la notion de discrimination multiple, qui avait été introduite précédemment dans le texte, afin d'apporter une meilleure protection aux victimes de discrimination. La présidence a souligné que, bien qu'elle soit courante dans la pratique, la discrimination multiple était très difficile à prouver et que les motifs spécifiques de discrimination intervenant dans les cas de discrimination multiple relevaient en outre souvent d'instruments différents.

- **données sur l'égalité**: Dans ses suggestions rédactionnelles, la présidence avait reformulé les exigences applicables à la collecte de données statistiques, afin que les États membres disposent d'une plus grande flexibilité.

Malgré les réelles avancées réalisées sous la présidence estonienne en ce qui concerne les questions abordées, il reste nécessaire de poursuivre les débats politiques avant que l'unanimité requise puisse être atteinte au Conseil.

Semestre européen 2018

Les ministres procéderont à un échange de vues sur le **Semestre européen 2018** en s'appuyant sur une note d'orientation de la présidence (doc. [14990/17](#)).

La Commission présentera au Conseil le paquet économique qui comprend l'examen annuel de la croissance, le rapport conjoint sur l'emploi et le rapport sur le mécanisme d'alerte.

Les ministres sont invités à présenter leurs points de vue sur le paquet d'automne "Semestre européen 2018", en s'intéressant plus particulièrement aux questions suivantes:

- Les buts et objectifs communs sont-ils fixés correctement ou faudrait-il procéder à un nouvel équilibrage?
- Les priorités énoncées dans l'examen annuel de la croissance et le projet de rapport conjoint sur l'emploi sont-elles adéquates et garantissent-elles la durabilité?

L'emploi et la situation sociale dans l'UE s'améliorent. L'UE connaît à nouveau un relèvement du taux d'emploi et le taux de chômage diminue pour revenir à son niveau d'avant la crise, se situant à 7,6 % dans l'UE à 28 (deuxième trimestre de 2017) par rapport aux 8,5 % relevés l'an dernier.

Cela étant, la croissance des salaires demeure faible et, bien qu'en baisse, le chômage des jeunes et le chômage de longue durée restent élevés et ne diminuent que lentement. Les écarts entre hommes et femmes en termes d'emploi et de rémunération persistent également. Les inégalités de revenus restent importantes, ne montrant que des signes ténus d'amélioration.

Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale reste à un niveau bien trop élevé. Si la croissance a gagné tous les États membres, il subsiste toutefois des disparités entre régions. Les choses sont donc claires: nous devons persévérer et poursuivre les réformes structurelles pour stimuler l'investissement et assurer une économie plus stable, plus inclusive, plus productive et plus résiliente.

Le Conseil sera invité à approuver les aspects du projet de recommandation **concernant la zone euro qui portent sur l'emploi et les questions sociales**.

L'avenir du travail (Making it e-Easy)

Le Conseil devrait adopter des conclusions intitulées "L'avenir du travail (Making it e-Easy)" (doc. [14954/17](#)).

Ces conclusions donnent des éclaircissements sur les conséquences de la numérisation sur les conditions de travail, la protection sociale, ainsi que l'éducation et les compétences.

Elles invitent les différentes parties prenantes à tirer parti des changements que connaît le marché du travail et à adapter les systèmes afin de mettre à profit les possibilités offertes par ces changements.

La présidence a organisé à Tallinn, les 13 et 14 septembre 2017, une conférence de haut niveau consacrée aux conséquences de la numérisation. La diversité des profils des participants a permis un échange d'avis et d'idées différents sur cette question. Le projet de conclusions a pris en compte ces contributions et a également intégré les nombreuses suggestions formulées par les États membres.

Soutien et soins de proximité pour une vie autonome

Le Conseil adoptera des conclusions intitulées "Améliorer le soutien et les soins de proximité pour une vie autonome" (doc. [14636/17](#)).

Les conclusions soulignent qu'il est important d'agir à différents niveaux pour améliorer le soutien et les soins de proximité afin de permettre aux intéressés de mener une vie autonome, et invitent les différentes parties prenantes à œuvrer activement dans ce sens.

Les principaux éléments afférents à cette question ont fait l'objet de la conférence intitulée "Dignity + Independent living = DI", qui a été organisée les 12 et 13 octobre 2017 à Tallinn.

Ségrégation sexuelle horizontale dans les domaines de l'éducation et de l'emploi

Le Conseil adoptera des conclusions sur des mesures renforcées en vue de réduire la ségrégation sexuelle horizontale dans les domaines de l'éducation et de l'emploi (doc. [14624/17](#)).

Les conclusions sont axées sur la question de la ségrégation sexuelle horizontale dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, qui englobe quatre domaines critiques ("éducation et formation des femmes", "la petite fille", "les femmes et l'environnement" et "les femmes et l'économie").

DIVERS

- Plan d'action de l'UE 2017-2019 visant à réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes

La Commission communiquera au Conseil des informations sur le plan d'action de l'UE 2017-2019 visant à réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

- Clôture de l'année d'actions ciblées visant à éliminer les violences à caractère sexiste

La Commission communiquera au Conseil des informations sur les actions ciblées visant à éliminer les violences à caractère sexiste.

- Sommet social (Göteborg, 17 novembre 2017)

La délégation suédoise et la Commission communiqueront au Conseil des informations sur le sommet social de Göteborg.

- Programme de travail de la prochaine présidence

La délégation bulgare communiquera au Conseil des informations sur son programme de travail.

Santé

Politique de l'UE dans le domaine pharmaceutique

Les ministres de la santé procéderont à un échange de vues sur la politique de l'UE dans le domaine pharmaceutique, en mettant l'accent sur les perspectives d'avenir ([14574/17](#)). Le débat sera balisé par les questions ci-après, proposées par la présidence:

- Quels types de mesures, en plus de celles qui existent déjà, prévoyant une coopération volontaire entre les États membres, sont nécessaires pour parvenir à une approche globale visant à mettre en place des systèmes pharmaceutiques équilibrés?
- Estimez-vous qu'il est nécessaire de modifier le cadre législatif actuel de l'UE afin que les médicaments soient en permanence plus accessibles, disponibles et abordables dans tous les États membres, y compris sur les marchés économiquement moins attrayants?
- Dans quels domaines estimez-vous nécessaire de renforcer la coopération? Sous quelle forme cette coopération devrait-elle être poursuivie ?

La politique dans le domaine pharmaceutique et l'organisation des systèmes de santé incombent aux États membres. La politique dans le domaine pharmaceutique est un élément indispensable des systèmes de santé, visant à assurer un accès permanent à des médicaments efficaces, sûrs et de grande qualité, et elle devrait contribuer à établir une base pour leur fourniture.

Le marché intérieur offre certes des perspectives, mais il est également source de défis, dès lors que tous les marchés nationaux au sein de l'UE ne présentent pas un attrait économique pour l'industrie pharmaceutique. Plusieurs ministres de la santé ont récemment fait part des préoccupations que leur inspirent l'égalité d'accès et la disponibilité des médicaments partout en Europe, soulignant la nécessité d'une approche globale et d'une vision commune pour définir des solutions durables dans le cadre des systèmes pharmaceutiques et dans l'intérêt des patients.

Actuellement, les médicaments ne sont pas également abordables et disponibles pour tous les États membres et pour toutes les personnes vivant dans l'UE.

Les pénuries de médicaments, un problème de plus en plus important en Europe, constituent un autre aspect de la disponibilité des médicaments qui requiert des réponses politiques appropriées pour répondre aux défis qui se présentent tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

En juin 2016, le Conseil a adopté des conclusions sur le renforcement de l'équilibre au sein des systèmes pharmaceutiques de l'UE et de ses États membres.

Sur la base de ces conclusions, trois tables rondes ont été organisées pour réunir les ministres de la santé de l'UE, des dirigeants de l'industrie pharmaceutique, des associations de l'industrie innovante et générique, ainsi que des organisations de patients, afin de promouvoir un dialogue plus large sur les principaux défis dans le domaine pharmaceutique.

Les trois dernières présidences en date, à savoir les Pays-Bas, la Slovaquie et Malte, ont élaboré un programme à long terme pour l'UE et les États membres, afin d'encourager une coopération volontaire dans le domaine de la politique pharmaceutique pour la période 2017-2020.

L'objectif de ce programme est de garantir que d'ici 2020, des progrès importants soient accomplis en termes de rééquilibrage des systèmes pharmaceutiques au sein de l'UE et de ses États membres de manière à ce qu'ils soient viables et pérennes. Le programme vise à encourager la coopération volontaire entre les États membres, tant au niveau bilatéral et régional qu'au niveau de l'UE.

Politique en matière d'alcool

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur les aspects transfrontières de la politique en matière d'alcool ([14082/17](#)).

Lutter contre la consommation nocive d'alcool est l'une des priorités de la présidence estonienne dans le domaine de la santé et l'un des principaux points ayant fait l'objet de débats lors de la réunion informelle que les ministres de la santé de l'UE ont tenue à Tallinn les 20 et 21 juillet. Les principaux aspects transfrontières abordés par les conclusions sont les questions relatives à la publicité, notamment lorsque celle-ci est diffusée par le biais des nouveaux médias sociaux et s'adresse aux jeunes, au transport transfrontières des boissons alcooliques, ainsi qu'à l'étiquetage des boissons alcooliques.

Santé numérique

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur "la santé dans la société numérique - réaliser des progrès en matière d'innovation fondée sur les données dans le domaine de la santé" ([14078/17](#)).

Ces conclusions du Conseil se fondent sur des interventions lors de la réunion informelle que les ministres ont tenue à Tallinn en juillet et tiennent compte des résultats de la conférence de haut niveau organisée à Tallinn en octobre.

Les conclusions du Conseil sont alignées sur la priorité principale de la présidence estonienne visant à œuvrer à la création d'une Europe numérique et à la libre circulation des données.

DIVERS

- **État de la santé dans l'UE**

La Commission communiquera au Conseil des informations sur l'état de la santé dans l'UE.

- **Examen annuel de la croissance 2018**

La Commission communiquera au Conseil des informations sur l'examen annuel de la croissance 2018.

- **Rapport sur l'"État des médicaments pédiatriques dans l'Union - 10 ans du règlement pédiatrique de l'Union"**

La Commission communiquera au Conseil des informations relatives au rapport sur l'"État des médicaments pédiatriques dans l'Union - 10 ans du règlement pédiatrique de l'Union".

- **Questions relatives à l'accès des patients européens aux traitements**

La délégation roumaine communiquera au Conseil des informations sur des questions relatives à l'accès des patients européens aux traitements.

- **Résultat de la réunion à haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens: Plan d'action "Une seule santé" et élaboration de politiques reposant sur des éléments factuels probants (Bruxelles, le 23 novembre 2017)**

La présidence communiquera au Conseil des informations sur le résultat de la réunion à haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens.

- **Valproate et médicaments tératogènes**

La délégation belge communiquera au Conseil des informations au sujet du Valproate et des médicaments tératogènes.

- **Pénurie de médicaments en Grèce**

La délégation grecque communiquera au Conseil des informations concernant la pénurie de médicaments en Grèce.

- **Programme de travail de la prochaine présidence**

La délégation bulgare communiquera au Conseil des informations sur son programme de travail.